

# CFTC

Publié par la Fédération de la  
Métallurgie  
26 - rue de Montholon - 26  
PARIS 9ème

Tél. TRUdaine 91-03

Bi-mensuel n°21 - 26 Octobre 1948



## AUX MILITANTS

Notre bulletin du 20 Octobre vous annonçait que le Bureau Fédéral se réunissait les 23 et 24 Octobre pour déterminer notre position vis à vis de nos revendications, de l'unité d'action et de la situation générale. Voici la motion qui a été adoptée en fin de réunion :

### MOTION

Le Bureau de la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. réuni les 23 et 24 Octobre 1948 à son siège, 26 rue de Montholon à Paris,

- Renouvelle aux dirigeants nationaux de la Confédération la confiance des métallurgistes C.F.T.C. à la suite des attaques prononcées au Congrès de la C.G.T.,

- Constate que, malgré ses avertissements et propositions, aucun effort sérieux n'a été tenté par les Gouvernements pour apporter plus de justice par une amélioration du pouvoir d'achat sans cesse amenuisé des travailleurs.

- Voit dans cette inertie, facteur de misère et de difficultés la cause première de la situation présente,

- Insiste donc sur le caractère d'urgence de quelques revendications :

- Fixation d'un véritable minimum vital tenant compte du coût réel de la vie et garanti par un système d'échelle mobile,

- Discussion immédiate des Conventions Collectives avec libre fixation des salaires moyennant la détermination d'un salaire minimum national,

- Refonte complète du système des zones suivant les travaux des commissions départementales.

- Réclame que les premières mesures prises pour lutter contre les trafiquants de toutes sortes soient poursuivies avec davantage de célérité et de fermeté.

Après avoir fixé sa position sur le plan revendicatif, le Bureau Fédéral,

- Dénonce avec vigueur l'utilisation des revendications des travailleurs à des fins politiques,

.../...

- Souligne que l'erreur de Novembre 1947 se renouvelle par l'intrusion de la politique dans l'action syndicale et constate que cet état de fait discrédite le syndicalisme, éloigne de lui la masse des travailleurs, compromet les intérêts de la classe ouvrière.

- Réaffirme son attachement au syndicalisme libre et indépendant et entend continuer son action dans l'intérêt des salariés, sans souci des intérêts de tel ou tel parti.

- Appelle les travailleurs à renforcer leur action au sein des organisations C.F.T.C. pour une action professionnelle indépendante de toute action politique, seul moyen de sauvegarder à la fois la dignité de la classe ouvrière ses conditions d'existence et le relèvement du pays.

Constatant avec regret qu'une fois de plus l'unité et l'avenir même de la classe ouvrière sont compromis par des activités extra-syndicales, le Bureau Fédéral :

- Se voit obligé dans les circonstances présentes de cesser les pourparlers engagés avec la Fédération des Métaux C.G.T., en vue d'aboutir à un accord pour des revendications communes et les moyens d'action pour les faire aboutir.

- Demande à ses responsables locaux ou d'entreprises de continuer et de renforcer leur action militante normale :

- En agissant pour l'aboutissement des revendications ouvrières,
- En assurant la représentation des salariés à tous les échelons,
- En faisant le maximum d'efforts pour que le monde du travail reprenne confiance en un syndicalisme libre et indépendant,
- En poursuivant un effort tenace et énergique de propagande et d'organisation à tous les échelons.

Mais en se refusant à toute liaison organique sous forme de cartels, comités d'unité d'action etc.....

- Constatant la volonté de certains de compromettre l'unité de notre mouvement, demande à ses adhérents de rester vigilants, disciplinés et de n'engager des actions qu'après avoir pris contact avec leurs syndicats.

Voyons la d'un peu près. Elle est composée de 3 parties :

- 1) nos revendications
- 2) notre position vis à vis de la C.G.T.
- 3) les consignes à nos militants.

#### REVENDEICATIONS

Avant de les poser le Bureau Fédéral a tenu à réaffirmer sa confiance aux dirigeants nationaux de notre Confédération.

Nous pensons que la majorité de nos militants ne lit pas le Peuple, journal

de la C.G.T. Dans les compte-rendus qu'il a donné du Congrès, nous avons pu voir que les dirigeants de la C.G.T. ont flatté les militants de base de la C.F.T.C. et ont assemblé systématiquement ses dirigeants nationaux.

Ceux-ci n'étaient que des "briseurs de grève patentés" qui "se déshonorent un peu plus tandis que dans le combat les travailleurs de toutes les organisations scellent leur unité fraternelle". Il était question "de représentants qui ne représentent pas grand chose, avec les briseurs de grève de F.O. et C.F.T.C." etc...

Le Bureau Fédéral ne pouvait laisser pareillement insulter nos dirigeants confédéraux, si la C.G.T. veut couper la base de la C.F.T.C. de son sommet qu'elle tente de le faire honnêtement, mais non par le mensonge et la calomnie. La C.F.T.C. est un bloc, ses Congrès, ses Comités Nationaux voient la participation de nombreux délégués et les décisions sont âprement discutées.

La position C.F.T.C. n'est pas celle de quelques hommes, elle est celle de la majorité du mouvement, librement discutée et décidée dans de larges réunions.

Il nous apparaît utile de faire cette mise au point, persuadés d'ailleurs que notre sentiment est celui de la totalité de nos syndiqués. S'il arrive quelquefois que nous soyons en désaccord avec tel ou tel dirigeant national, nous disons qu'il n'y a rien d'extraordinaire, c'est normal. Mais nous n'avons jamais mis une seule fois en cause leur honnêteté, leur bonne foi et leur dévouement à la classe ouvrière.

Nous avons abordé directement le chapitre des revendications dans une intention bien nette. En analysant la situation présente, nous devons proclamer qu'elle a comme cause initiale : la misère, les difficultés sans cesse grandissantes des travailleurs et que, si dans son développement des agitateurs ont des responsabilités, la responsabilité initiale la plus lourde, celle qui a fait que le mouvement a démarré, celle qui a donné une raison, un point de départ à l'agitation, c'est l'injustice, la misère, née de la carence, de la lâcheté des Gouvernements. Ils portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle.

Cette situation ne se réglera pas par la violence, elle trouvera sa solution par une satisfaction des revendications des travailleurs : c'est pourquoi nous devons réaffirmer le caractère urgent de la prise en considération de nos revendications.

Nous n'avons pas voulu trop charger notre motion de toutes les revendications que nous formulons. Nous avons seulement cité les quatre qui nous apparaissent les plus essentielles :

- 1) Minimum vital : il faut que tout le monde vive et que tout le monde ait suffisamment pour acheter ce qui est indispensable. Vu les hausses continues des prix, nous sommes contraints de revendiquer l'échelle mobile garantissant un parallélisme entre les salaires et les prix en espérant que l'action gouvernementale stabilisera les prix (devons-nous encore y croire?).
- 2) Convention Collective - Liberté des salaires. Nous ne pouvons admettre au dirigisme des salaires un régime de liberté des prix. Ne sont-ils pas nombreux les travailleurs qui sont excédés des positions patronales : nous ne pouvons rien faire, le Gouvernement nous l'interdit.

Nous devons donc revenir à une libre discussion des conditions de travail et de rémunération dans le cadre des Conventions Collectives avec la garantie d'un salaire minimum au dessous duquel aucun salaire ne devra être payé.

- 3) Zônes : Cela suppose aussi la fixation des abattements de zone dont la refonte totale s'impose. Une motion spéciale a été prise à ce sujet.
- 4) Prix : Le Gouvernement semble vouloir s'engager dans la voie de la répression des spéculateurs, il répond à nos désirs. Nous demandons seulement (peut être est-ce beaucoup) qu'il mène cette action avec rapidité et vigueur. Il faut frapper vite et fort.

#### POSITION VIS A VIS DE LA C.G.T.

Nous vous avons annoncé dans nos précédents envois que notre Fédération avait des rapports avec la Fédération C.G.T. afin d'étudier la possibilité d'une entente sur des revendications communes et sur une action commune pour les faire aboutir.

Très loyalement vos délégués avaient engagé ces discussions et vous avaient tenus au courant. Vous avez très différemment réagi à cette communication et il faut le reconnaître, très peu avaient manifesté de l'enthousiasme pour ces contacts. Fidèles cependant à notre position sur l'unité d'action, nous étions prêts, non pas à toutes les concessions, mais à faire le maximum d'efforts pour que dans la clarté nous puissions la réaliser avec la C.G.T.

Mais les événements avancent. Nous avons été tout d'abord très peinés de l'attitude de la C.G.T. à son Congrès. Pourquoi vouloir prendre les C.F.T.C. de la base pour des gars épatants et leurs dirigeants pour des traitres; intrigants etc... ceci n'est pas très régulier et nous qui le sommes avec tous nous n'aimons guère ces façons. Nous avons déjà dit ce que nous en pensions et nous n'y reviendrons plus.

Puis il y a eu le conflit des mineurs dans lequel notre Fédération des mineurs était opposée à une grève générale illimitée, dans lequel nous avons appris avec stupéfaction la décision de la Fédération C.G.T. d'abandonner pour un certain temps les mesures de sécurité. Nous n'approuvons pas l'emploi de la violence et de la force pour solutionner des conflits, et dans celui-ci le Gouvernement a encore une lourde responsabilité. Mais nous ne pouvons admettre non plus que les organisations de travailleurs portent atteinte au patrimoine national, à l'outil de travail qui donne non seulement le pain aux mineurs, mais à la presque totalité des Français, qui atteint la vie du pays non pas superficiellement, mais profondément, l'affaiblissant pour de longs mois.

Nous avons constaté que les revendications professionnelles s'estompent de plus en plus dans ce conflit et que, comme en Novembre 1947, la politique vient de nouveau troubler l'action syndicale, profiter de notre récontentement. Nous ne pouvons admettre cela, car non seulement cela compromet la classe ouvrière pour l'aboutissement de ses revendications, mais cela discrédite le syndicalisme.

Nous qui croyons que seul un syndicalisme indépendant et libre de toute entreprise politique peut permettre à la classe ouvrière d'engager le combat avec le maximum de chances de succès, d'efficacité et de force, nous ne pouvons accepter cela.

Bien que convaincus de la nécessité de l'Unité d'Action, nous voulons que notre position soit nette et qu'une unité d'action ne puisse être interprétée comme un accord sur une stratégie, des actes que nous n'approuvons pas.

Nous devons donc dire que c'est avec regret que le Bureau Fédéral a décidé dans les circonstances présentes de cesser les conversations qu'il avait entreprises avec la C.G.T.

Remarquons aussi que dans de nombreux coins, à la base, la C.G.T. a joué pas mal de "coups tordus" et des camarades, vous le comprendrez, n'étaient pas très chauds pour voir cette expérience déplacée sur le plan national.

#### LES CONSIGNES A NOS MILITANTS

A notre position nationale doit correspondre une position de base et c'est pourquoi nous demandons à nos adhérents de s'abstenir de créer avec les autres organisations F.O. ou C.G.T. des liaisons organiques (Cartel, Comité d'Unité d'Action etc....).

Qu'est-ce à dire? De même sur le plan national nous ne voulons pas que notre unité d'action soit un élément ou puisse paraître comme une acceptation d'une stratégie C.G.T., nous ne devons permettre que l'unité d'action le fasse croire à la base.

L'ensemble de nos adhérents, de nos organisations s'ils ont les mêmes revendications que la C.G.T. ne peuvent accepter ces méthodes et toute unité d'action organique laisse supposer cette acceptation. Par organique, nous entendons un contrat, un accord écrit et signé qui engage, ou une liaison dans un organisme que l'on crée. Vous devez ( et nous savons que cela répond au désir de beaucoup) vous abstenir de telle action.

Que ferez-vous? Votre action normale de militant. Devrez-vous vous abstenir de tout contact avec la C.G.T. Non pas et sur un point déterminé tel l'aménagement de l'horaire pendant les restrictions d'électricité, vous pouvez aller au patron avec l'ensemble des organisations. Faites-le, c'est votre rôle normal de délégué, vous l'avez déjà souvent fait sans liaison organique.

Parallèlement, en ces heures où le Syndicalisme perd de son prestige dans l'esprit de certains travailleurs, un effort constant et tenace de propagande doit être fait pour la C.F.T.C. Des travailleurs inorganisés voilà un grand danger du moment. Par la justification des positions et de l'action de la C.F.T.C. vous devrez attirer à elle de nombreux adhérents.

Notre C.F.T.C. a incontestablement en ce moment une influence très grande dans le monde ouvrier.

Nous avons fait la preuve que nous étions représentatifs et que dans le combat syndical nous apportions un appoint que la C.G.T. elle-même, estime prépondérant.

Nous avons donc la confiance d'une partie importante du Monde du Travail. Cela doit nous fortifier et consolider nos positions.

#### CONCLUSIONS

Pour terminer nous vous demandons de rester vigilants et disciplinés. Nous vivons des heures graves vous le savez et il convient de ne pas faire de fausses manœuvres. Notre C.F.T.C. est solide, elle doit le rester pour faire face aux manœuvres du Gouvernement, des patrons et de la C.G.T. Nous avons de lourdes responsabilités, soyons prêts à les assumer.

La C.G.T. tentera de nous diviser, restons unis, au coude à coude. Sections d'entreprises n'engagez pas d'action sans l'avis de votre syndicat. Tenez vous en étroit contact avec lui. Syndicats informez votre Fédération, demandez lui conseil, donnez-nous votre avis.

Dans des moments difficiles il ne faut pas d'action en franc tireur, notre force, nos chances de succès seront dans notre cohésion.

Le Bureau Fédéral a pris ses responsabilités. Il sait qu'il peut compter sur vous, à tous il vous demande d'appliquer loyalement et totalement ces consignes.

Le Bureau Fédéral.

Voici les autres motions adoptées par le Bureau Fédéral.

A PROPOS DES RESTRICTIONS ELECTRIQUES

Le Bureau de la Fédération de la Métallurgie réuni le 23 Octobre 1948, après avoir examiné les répercussions créées dans les entreprises de la métallurgie par les récentes mesures gouvernementales de restriction d'électricité:

- Considérant que ces décisions et que ces aménagements d'horaires pris arbitrairement sans la consultation des organisations syndicales ouvrières amènent des diminutions considérables des heures de travail allant jusqu'à une durée inférieure à 40 heures par semaine, sans que la consommation des usagers de luxe (enseignes lumineuses, boites de nuit etc...) ne soit touchée par ces mesures restrictives,

- Rappelant que malgré les assurances formelles données par le Représentant du Ministère du Travail à la Fédération aucun texte légal n'est intervenu pour pallier par des mesures financières à la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et que la classe ouvrière ne doit pas être seule à subir les conséquences possibles de cet état de chose,

- Demandé :

-la consultation des organisations ouvrières pour l'aménagement de la consommation d'énergie électrique.

-Une meilleure utilisation de l'énergie actuelle par la suppression de toute consommation de luxe : enseignes lumineuses des boites de nuit etc... au profit des entreprises et des familles ouvrières.

-l'établissement d'un système de chômage partiel permettant la conservation du pouvoir d'achat des salariés

-que les sacrifices ne soient pas supportés seulement par les travailleurs mais également par les employeurs par la prise à leur compte d'heures perdues.

Après de graves incidents, le Bureau Fédéral :  
- s'incline douloureusement devant les victimes des bagarres de ces derniers jours  
- considère que l'épreuve de force dans laquelle se sont engagés Gouvernement et C.G.T. est contraire aux intérêts du pays.  
- souhaite que la proposition de la C.F.T.C. pour un arbitrage du conflit par le Conseil National Economique soit prise en considération et permette une solution rapide à un conflit douloureux.

- / -

Le Bureau Fédéral de la Métallurgie C.F.T.C. réuni les 23 et 24 Octobre  
1948 à Paris,

Après examen de l'arrêté du 22 Octobre 1948 du Ministre du Travail portant  
révision des zones de salaire,

-- Constatant qu'il n'a pas été tenu compte des travaux et des conclusions  
des Commissions Départementales créées à cet effet,

- Elève une énergique protestation contre l'insuffisance des mesures pri-  
ses pour résoudre cet important problème,

- Réclame qu'une nouvelle étude soit entreprise immédiatement par les  
Pouvoirs Publics avec les organisations syndicales dans le cadre des conclu-  
sions des Commissions Départementales.

=====

Le Secrétariat Fédéral vous communique :

A la demande du Bureau Fédéral une série de démarches vont être immédia-  
tement entreprises pour présenter nos revendications d'une part, à l'Union  
des Industries Métallurgiques et Minières (Organisation patronale), d'autre  
part auprès du Gouvernement, Ministère de la Production Industrielle, Minis-  
tère du Travail.

Nous entendons mener énergiquement ces démarches et ne manquerons pas  
comme nous l'avons fait jusqu'à lors de vous tenir au courant de leurs résul-  
tats.

Dès maintenant, étant donné que les uns et les autres vous avez eu con-  
naissance de l'arrêté du 22 Octobre au sujet des zones de salaires, nous vous  
demandons de nous faire connaître votre situation particulière à la suite de  
l'application de cet arrêté.

Egalement, il est impossible de concevoir que notre action sera efficace  
sans la participation effective de l'ensemble de nos militants et nous comp-  
tons absolument sur vous pour que rapidement, vous nous teniez au courant de  
tout évènement, (même s'il paraît de peu d'importance) qui pourrait  
se produire dans votre entreprise, dans votre localité ou votre région

=====

M I L I T A N T S

Les informations contenues dans ce bulletin sont tout particulièrement  
importantes, il est possible qu'autour de toi des camarades ignorent son con-  
tenu.

La situation est suffisamment grave pour que nul n'ignore dans nos organi-  
sations les positions prises dans des moments aussi difficiles, c'est pourquoi  
nous te demandons de faire le nécessaire pour que tous ceux qui anxieusement  
attendent nos directives puissent, par ton intermédiaire, les connaître.

Emploie les moyens qui te paraîtront les meilleurs. Nous pensons que la  
propagande de bouche à oreille est quelque chose d'infiniment efficace et nous  
estimons qu'en plus de cela tu peux utiliser tous les moyens à ta disposition  
pour les porter à la connaissance de l'ensemble de tes camarades de travail.